

NATIXIS, LA SAGA 1

Fin de partie pour le véhicule coté du Groupe BPCE ?

Six mois presque jour pour jour après un galop d'essai infructueux, une fuite inopportune dans la presse et un démenti formel, Laurent MIGNON est parvenu à convaincre son Conseil de Surveillance que le retrait de NATIXIS de la cote était la bonne solution. Il reste à convaincre les actionnaires minoritaires (29,3% du capital) que l'offre publique d'achat (OPA) qui précède l'offre publique de retrait (OPR), lancée par BPCE au prix de 4€ l'action, est une bonne affaire.

C'est une autre paire de manches mais ce sont les commerciaux qui subiront les remarques acerbes et la frustration légitime des clients concernés. Il est bien sûr facile de prendre des décisions stratégiques à géométrie très variable dans un bureau feutré avec vue sur la Seine et de laisser ses équipes sur le terrain prendre les coups.

■ Une introduction en fanfare

C'est la fin d'une aventure de 14 ans. Fin 2006, NATIXIS, fruit de la fusion de *Natexis*, banque d'affaires cotée du groupe Banques Populaires (BP), et de *IXIS*, achetée à prix d'or (7 milliards d'€) à la CDC par les Caisses d'Epargne (CE), est porté sur les fonts baptismaux. Dans la foulée le nouveau titre est introduit en bourse en fanfare et au prix « modique » de 19,55€.

■ La dégringolade

2 ans plus tard, il apparaît que les stratégies d'IXIS avaient « opportunément » investi dans les *subprimes*. Ces errements augmentent encore l'addition (environ 2 milliards d'€) pour les BP et les CE et accélèrent la chute du titre, emporté dans la tourmente de la crise financière, jusqu'à 0,86€. Ils précipitent aussi la chute de Charles MILHAUD, grand ordonnateur de ce désastre, et l'arrivée de François PEROL avec pour objectif de sauver ce qui pouvait l'être.

■ Fins de mois assurées par la BDD

La destruction de valeur est définitivement consommée, jamais le titre ne sera en mesure de retrouver des couleurs. Pendant plusieurs années, la vieille banque de détail et ses salariés assurent les fins de mois, d'autant que les « usines » de traitement des services financiers (caution des crédits immobiliers, gestion des titres, crédits à la consommation, crédit-bail, affacturage, assurances et paiements) sont logés à NATIXIS et assurent des recettes récurrentes et significatives (environ la moitié du Produit Net Bancaire de NATIXIS).

■ Un modèle qui n'est plus adapté

14 ans plus tard, après une inexorable dégringolade, deux brefs rebonds au-dessus de 7€ en 2015 et 2018, et le plus souvent une fluctuation entre 1 et 3€, Laurent MIGNON siffle la fin de la partie.

Lui qui a dirigé NATIXIS pendant 9 ans, de 2009 à 2018, avant de succéder à François PEROL à la tête de BPCE, est bien placé pour connaître la faiblesse structurelle d'un modèle qui, depuis la crise financière, n'est plus adapté. Il est encore mieux placé pour savoir qu'en transférant les autres « usines » en 2019 et les assurances et les paiements en 2022 vers BPCE, il modifie totalement le profil du titre NATIXIS.

■ La piqûre sera douloureuse

Laurent MIGNON a donc choisi de mettre clients et collaborateurs dans la seringue. La piqûre sera douloureuse et rien ne dit que le malade ne guérisse ni même que d'autres purges ne doivent pas lui être administrées. Lorsque les mêmes qui vantaient avec enthousiasme l'introduction en bourse, en raillant les syndicalistes archaïques qui en contestaient l'utilité, deviennent du jour au lendemain les chantres du groupe mutualiste non coté, le doute est à tout le moins permis. Les 14 milliards engloutis par les maisons mères (BP et CE) depuis l'origine ne seront jamais consacrés à l'investissement dans les réseaux.

Si cette OPR aboutit, une autre histoire s'ouvrira. Les méthodes utilisées à l'occasion de cette opération ne présagent d'une évolution ni vers plus d'éthique mutualiste, ni vers plus de responsabilité sociale.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa :
 Philippe BERGAMO, Jean-David CAMUS,
 Philippe CAZEAU, Patricia COTTARD,
 Franck DELAGRANDE et François-Xavier JOLICARD*